

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 JANVIER 2021

DELIBERATION N°2021.00001

LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES - TRAITEMENT DES POINTS NOIRS DU BRUIT - 3EME PHASE DE TRAVAUX - 2EME SERIE D'OPERATIONS - SUBVENTIONS A DES PARTICULIERS

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 68

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 69

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoir :

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON

Membres titulaires absents excusés :

M. Cyrille BONNEFOY, M. Martial FAUCHET, M. Yves LECOCQ

Secrétaire de Séance

Mme Siham LABICH
Le 29 janvier 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210121-02021000010

DATE D'APPARITION: 20 janvier 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 JANVIER 2021

LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES - TRAITEMENT DES POINTS NOIRS DU BRUIT - 3EME PHASE DE TRAVAUX - 2EME SERIE D'OPERATIONS - SUBVENTIONS A DES PARTICULIERS

Le présent rapport a pour objet d'approuver une 2^{ème} opération de travaux au titre de la 3^{ème} et dernière phase 2020-2021 relative aux traitements des points noirs du bruit à savoir les logements les plus exposés aux nuisances sonores.

Cette 3^{ème} phase des travaux (2020 – 2021) doit permettre de traiter 40 logements supplémentaires. La participation financière prévisionnelle de Saint-Etienne Métropole pour les diagnostics correspond à un montant de 17 000 € (20 % du montant HT, les 80 % restant étant pris en charge par l'ADEME).

Par ailleurs, les précédentes délibérations du Bureau ont permis de réaliser le traitement de 162 logements sur les communes de Saint-Genest-Lerpt, La Talaudière, la Ricamarie, Saint-Priest-en-Jarez, Roche-la-Molière, L'Horme, Saint-Chamond, Andrézieux-Bouthéon et Saint-Etienne pour un montant global de travaux de 790 000 € TTC et pour un montant d'aides de 570 000 € (aides de l'ADEME reversées par Saint-Etienne Métropole).

Cette 2^{ème} série d'opérations concerne l'isolation de 3 logements sur la commune de Saint-Etienne.

Le montant du reversement de Saint-Etienne Métropole s'élève pour l'ensemble de ces travaux à 11 889,00 € pour un montant global de travaux de 24 840,11 € TTC.

Ces projets feront l'objet de conventions partenariales signées entre les propriétaires des biens et Saint-Etienne Métropole dans lesquelles seront précisées les modalités de versement des participations financières.

Un tableau récapitulatif de ces opérations est joint à la présente délibération.

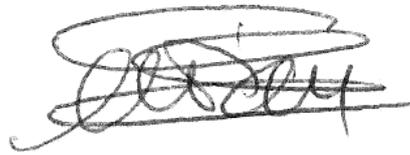
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **acte le montant du reversement par Saint-Etienne Métropole à hauteur de 11 889,00 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions correspondantes,**

- la dépense correspondante sera imputée au chapitre 11 article 6574 du budget DDURDDBRUIT de l'exercice 2021,
- les recettes correspondantes de l'ADEME seront perçues au budget DDURDDBRUIT de l'exercice 2021.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU

PROJETS PRESENTES AU TITRE DE L'OPERATION « RESORPTION DES POINTS NOIRS BRUIT »

Nom du propriétaire	Adresse de l'opération	Etat de propriété	Typologie	Prix de revient prévisionnel des travaux – € TTC (TVA 5.5%)	Montant de la subvention reversée par Saint-Étienne Métropole € TTC
CELTIQUES PROJETS 2 M. Murray	67 rue Antoine Durafour 42100 Saint-Etienne	Collectif	T1	8 499,14 €	3 201,00 €
			T3	8 737,80 €	3 658,00 €
			T6	7 603,17 €	5 030,00 €